



N° 849-2014/ARR/DFA/SU

Date du : 10/06/2014

Rapport
à
Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore

PJ : un projet d'arrêté

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville du Mont-Dore a été approuvé par la délibération n° 7-2013 du 28 mars 2013. Ce document comporte diverses servitudes dont celles issues des études de zones inondables applicables sur le territoire communal.

L'étude de cartographie de la zone inondable de La Coulée a été actualisée pendant le déroulement de la procédure d'approbation du PUD. Il est désormais nécessaire d'engager une procédure de mise à jour du document de planification.

En effet, l'article 6 de la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud dispose que le PUD est mis à jour « *en y annexant des données relatives à l'exposition à des risques naturels* ».

Dans ce cadre, l'étude actualisée a été portée à la connaissance du public en mairie du Mont-Dore et à la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud, du 3 au 26 juillet 2013.

Il appartient désormais à la province Sud de constater par arrêté qu'il a été procédé à la mise à jour du plan d'urbanisme directeur.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.